

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 16 juin 2016

secrétaire de séance : **POUX Patrice**

I DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de deux devis établis par l'entreprise Casseville Distribution Services concernant l'installation de l'éclairage sur les terrains de boules pour un montant de 2 387,83 euros HT et d'un devis pour l'installation de plusieurs éclairages sur poteaux d'un montant de 3 900.23 HT ;

Il indique qu'il serait souhaitable de solliciter une subvention au titre de l'éclairage public auprès d'Hérault Energies.

Le conseil municipal approuve ces devis ainsi que la demande de subvention

VOTE : 9 OUI

II DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de changer les menuiseries de l'appartement locatif rue du pont del périès suivant devis établis par l'entreprise Valette-Oulès pour un montant de 6 395 euros HT ainsi que la mise en place d'un chauffage réversible suivant le devis établi par l'entreprise Casseville Distribution Services pour un montant de 5 304.66 euros

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la rénovation énergétique auprès d'Hérault Energies.

Le conseil municipal approuve des devis ainsi que la demande de subvention

VOTE : 9 OUI

III DIVERS

- ✓ Un compte rendu de la formation de la journée au syndicat paragrêle avec explication du budget a été donné par Patrice POUX adjoint
- ✓ Un compte rendu des travaux en cours concernant l'agrandissement et le remplacement du portail de la cour de la salle des associations ainsi que les travaux de l'évacuation des eaux pluviales a été fait par Roch CODOU adjoint.
- ✓ Monsieur Roch CODOU a également fourni des explications sur place, tenant compte des avis de tous les élus présents, au sujet du futur barbecue dans la cour de la salle des associations.

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CODOU Roch, CULIOLI Jean-Marc, GRASSET Vincent, JOUGLA Alexandre MAGE Yoan, PETIT Xavier, POUX Patrice

ABSENTS EXCUSES : DEPAULE Michel, LEFEBRE Serge (pouvoir à GRASSET Vincent)

Prades/Vernazobre, le 16 juin 2016

LE MAIRE,

Jean-Marie MILHAU



ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

Arrêté n° 2016 - 21

Le Maire de Prades sur Vernazobre,

Vu la demande de Monsieur MAGE Yoan agissant en qualité de président du Comité des fêtes de Prades sur Vernazobre sollicitant la pose de deux banderoles au dessus de la route au niveau de la grand'rue (salle des associations) et route de saint-chinian au niveau du pont lors des festivités 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire en agglomération de réglementer la pose de banderoles au-dessus de la voirie :

ARRÊTE

Article 1 : Le comité des fêtes est autorisé de mettre en place une banderole au niveau de la grand'rue (salle des associations) et route de Saint-Chinian au niveau du pont pour les manifestations suivantes :

- le 02 juillet 2016 : soirée jazz
- du 22 au 25 juillet : fête votive
- du 26 au 27 août : bal
- le 05 novembre : soirée jazz

Article 2 : L'organisateur se charge lui-même de la pose et de l'enlèvement des banderoles

Article 3 : Les banderoles devront être à une hauteur réglementaires de 4,50 m au-dessus de la voie.

Article 4 : La mise en place des banderoles pourra être effectuée 2 semaines maximum avant la manifestation.

Article 5 : L'enlèvement des banderoles devra se faire impérativement dans les 48 heures suivant la fin de la manifestation par le comité des fêtes

Article 6 : la municipalité décline toutes responsabilités

Article 7 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera notifié :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de la Brigade de Saint-Chinian
 - Monsieur le Président du comité des fêtes
- Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Prades sur Vernazobre le 27 juin 2016
Le Maire,
Jean-Marie MILHAU

